

Programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires - 0541

RESPONSABLES :

Gatineau

Annie Devault
Responsable de programme d'études de cycle supérieur

Pour de plus amples informations :

Téléphone : 819-595-3900, poste 2292
Courriel : techtrsoc@uqo.ca

St-Jérôme

Isabelle Marchand
Co-responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs

Pour de plus amples informations :

Téléphone : 450-530-7616, poste 4066
Courriel : modtravsocstj@uqo.ca

SCOLARITÉ :

9 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Le programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires vise à répondre aux besoins de formation avancée des gestionnaires et des intervenants qui possèdent une formation universitaire et une expérience significative dans le milieu communautaire. Le point de convergence des candidats à ce programme se situe donc au plan de l'expérience en milieu communautaire plutôt qu'à celui de l'horizon disciplinaire. Cette formation vise à permettre aux étudiantes et étudiants :

- . de comprendre et d'analyser les transformations sociales, politiques et législatives qui affectent la mission et l'environnement des organismes communautaires;
- . d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur permettront d'agir de façon plus efficace et structurante dans le développement de leur communauté, au niveau principalement des communications, de la concertation et de la gestion des ressources humaines et financières dans le contexte particulier des organismes communautaires.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission		
		Automne	Hiver	Été
Gatineau	TP	✓	✓	
St-Jérôme	TP	✓	✓	

TP : Temps partiel

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un grade de bachelier ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent;
et avoir un minimum de deux années d'expérience comme gestionnaire ou intervenant dans un organisme communautaire.

Base expérience

Le candidat n'ayant pas fait d'études universitaires, mais qui a complété des études collégiales, pourra être admis à un programme de deuxième cycle s'il a au moins douze années d'expérience de travail à la fois pertinente et significative, eu égard à la discipline ou au champ d'étude du programme pour lequel il sollicite l'admission.

Dans le cas du candidat qui, sans avoir complété un baccalauréat, a néanmoins obtenu des crédits universitaires, le nombre d'années d'expérience requis sera modulé en fonction des crédits obtenus et des résultats scolaires.

Le candidat devra démontrer la pertinence et le caractère significatif de son expérience dans une lettre d'au moins 300 mots, et il devra se soumettre à une entrevue. Il pourra se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

Nonobstant ce qui précède, un dossier dont la qualité est jugée exceptionnelle pourra être considéré pour l'admission.

PLAN DE FORMATION :

Trimestre 1

TSO6353	Innovations socioterritoriales et action collective
Trimestre 2	
TSO6133	Pratiques de participation et citoyenneté territoriale
Trimestre 3	
TSO6363	Intervention professionnelle en développement des territoires